



territoire
d'énergie
EURE-ET-LOIR

Guide du délégué 2026



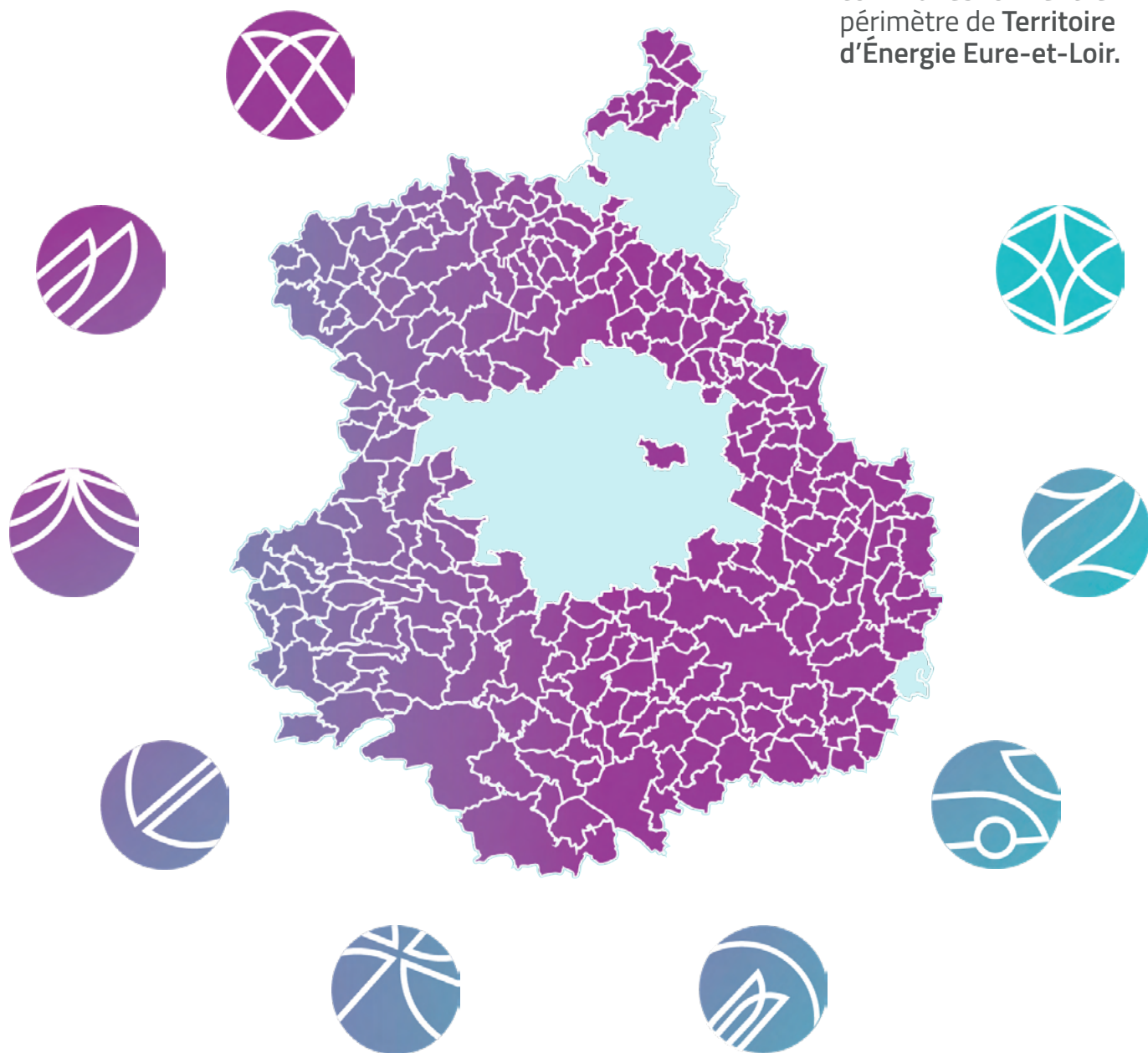
www.te28.fr



Si les communes ont le choix d'adhérer à différentes compétences et divers services, elles adhèrent toutes à la compétence de base : **le service public local de l'électricité.**

273

communes forment le périmètre de **Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.**



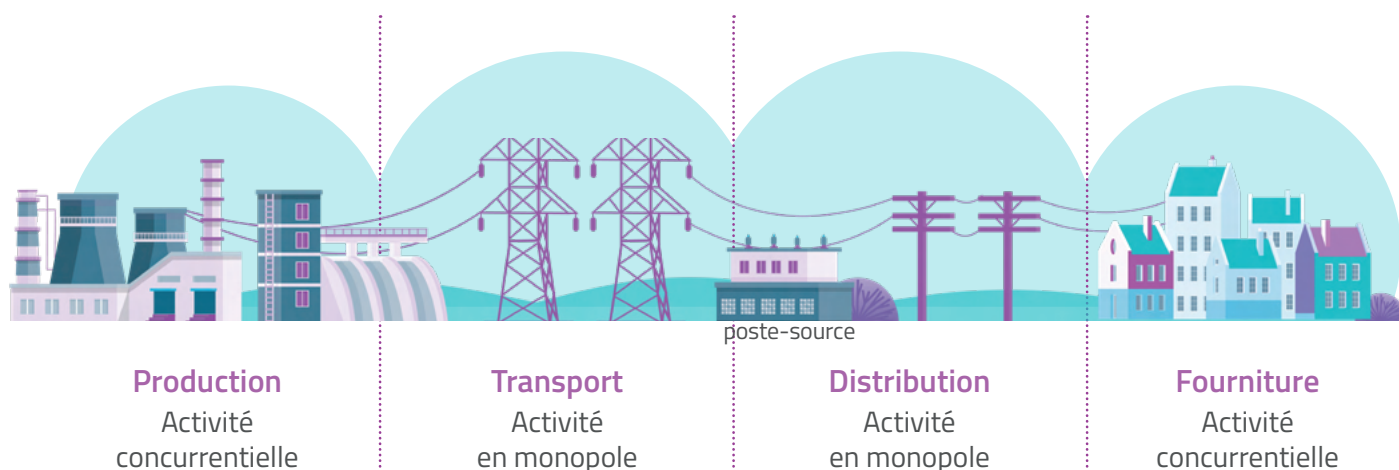
■ Périmètre de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir

L'organisation du service public de l'électricité constitue la compétence obligatoire et fondatrice de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.

Ce service public s'articule autour de deux axes majeurs :

➤ **La distribution d'électricité** à travers des réseaux déployés dans le prolongement du poste-source jusqu'au compteur présent au domicile de chaque usager-consommateur (voir schéma ci-dessous).

➤ **La fourniture d'électricité** aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV), régulièrement mis à jour par les pouvoirs publics après consultation de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).



En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité (AODE), Territoire d'Énergie Eure-et-Loir est propriétaire, au nom de ses collectivités adhérentes, des réseaux Basse et Moyenne Tension (HTA). Il a la responsabilité de négocier le contrat de concession avec Enedis et EDF et d'en

contrôler la bonne application. Il est également maître d'ouvrage de certains travaux d'électrification afin d'accompagner les collectivités : raccordement de lotissements, de zones d'activités, sécurisation et renforcement des réseaux, opérations d'amélioration du cadre de vie...

Pour le service public du gaz, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir est également Autorité Organisatrice de la Distribution publique, ce qui lui confère la propriété des réseaux ainsi que la responsabilité de négocier les contrats de concession avec les différents opérateurs gaziers et d'en contrôler la bonne application. Toutefois, le syndicat n'effectue pas de travaux sur le réseau gaz.

SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ

- Négociation et gestion du contrat de concession conclu avec Enedis et EDF
- Contrôle du respect du contrat de concession
- Suivi technique et financier du patrimoine concédé, qualité de la desserte en électricité
- Propriété des ouvrages de la concession et maîtrise d'ouvrage de travaux sur les réseaux

SERVICE PUBLIC DU GAZ

- Négociation et gestion des contrats de concessions conclus avec GRDF, Antargaz et Primagaz
- Contrôle du respect des contrats de concessions
- Suivi technique et financier du patrimoine concédé
- Lancement de délégations de service public
- Propriété des ouvrages des concessions sans maîtrise d'ouvrage pour les travaux

GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Diagnostic énergétique et conseil aux élus
- Contrôle, maintenance et exploitation des installations
- Cartographie des réseaux et de leurs accessoires
- Maîtrise d'ouvrage de travaux neufs et gestion des dommages

ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ NATUREL

- Lancement de procédures de marchés publics pour l'achat groupé d'électricité et de gaz naturel en faveur des collectivités
- Suivi des marchés et réponses aux demandes des collectivités

PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Conseil, assistance, développement et exploitation de projets EnR (éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité)
- Accompagnement de projets de chaleur renouvelable (biomasse, solaire thermique, géothermie, réseaux de chaleur et valorisation de la chaleur fatale)

CONSEIL EN ÉNERGIE



- Conseil énergétique pour bâtiments publics (assistance technique et financière)
- Diagnostic énergétique et conseil aux élus
- Suivi des consommations
- Planification énergétique territoriale (assistance aux EPCI pour leur PCAET)

MOBILITÉ PROPRE



- Déploiement d'infrastructures publiques de recharge pour véhicules électriques
- Gestion et supervision confiée à la Société Publique Locale Modulo qui regroupe plusieurs syndicats d'énergie possédant un réseau de bornes

CARTOGRAPHIE - SIG



- Mise à disposition des données cadastrales
- Cartographie des réseaux, documents d'urbanisme
- Aide à la gestion des cimetières (module Géocim)
- Aide à la prise en main de l'outil et assistance aux utilisateurs

ANIMATION - SENSIBILISATION



- Sensibilisation à la transition énergétique et au développement durable
- Animations en classe
- Prêt d'expositions
- Escape Game
- Information et conseil aux usagers, lutte contre la précarité énergétique



Être délégué(e), c'est être l'interlocuteur privilégié de sa collectivité et de ses habitants auprès de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir mais également représenter Territoire d'Énergie dans sa collectivité.



DÉFENDRE ET PORTER LES INTÉRÊTS DE SON TERRITOIRE

Être délégué(e), c'est proposer et voter les orientations de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir. Les élus du comité syndical ont un vrai pouvoir de décision et chaque collectivité peut se faire entendre via son/sa délégué(e).

ORIENTER LES ACTIONS DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE EURE-et-LOIR

Le/la délégué(e) porte la voix de sa commune ou de son EPCI en participant à la valorisation du territoire et à son attractivité à travers les actions conduites par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir (accompagnement à la transition énergétique, amélioration énergétique de l'éclairage public et des bâtiments publics, modernisation et sécurisation de la desserte électrique, développement de la desserte en gaz, mise en valeur des espaces publics par la dissimulation des réseaux ...).

AGIR AU COEUR DE GRANDS SUJETS D'ACTUALITÉ

Territoire d'Énergie Eure-et-Loir est engagé dans de grands défis comme la distribution de l'énergie, la production d'énergies renouvelables (EnR) ou bien encore le développement de formes de mobilité plus propres et plus respectueuses de notre environnement.

➤ AU SEIN DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE EURE-ET-LOIR

- Représenter sa collectivité au sein du comité syndical
- Élire les instances du syndicat (président, vice-présidents, membres du bureau, commissions statutaires)
- Faire des propositions et voter les décisions, les budgets
- Participer aux réunions locales et groupes de travail thématiques

➤ AU SEIN DE SA COLLECTIVITÉ

- Représenter Territoire d'Énergie Eure-et-Loir
- Restituer au conseil municipal ou communautaire les informations en provenance de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir
- S'investir dans les actions locales portées par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir
- Présenter chaque année le rapport d'activité de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir en réunion du conseil
- Suivre les travaux de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir sur son territoire



Le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque plus de la moitié des membres en exercice est présente.

Le quorum doit être atteint en début de séance, mais aussi à chaque point de l'ordre du jour.

En conséquence, il est impératif avant chaque réunion que les délégués titulaires et suppléants fassent le point de la représentation de leur collectivité à la prochaine séance.

Un délégué titulaire empêché d'assister à une séance doit être représenté automatiquement par un délégué suppléant de sa collectivité (le titulaire n'a pas besoin de lui remettre un pouvoir).

Si aucun délégué de la commune ne peut être présent, le délégué titulaire peut donner son pouvoir écrit à un autre délégué de son choix, pourvu que celui-ci représente une collectivité adhérente à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, mais le pouvoir n'est pas pris en compte pour le décompte du quorum.

ATTENTION : Un même délégué ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Pour aider à comprendre le rôle du/de la délégué(e) à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, une charte a été rédigée. Elle donne l'essence des missions de l'élu tout au long de son mandat. Agissant pour l'intérêt général, le/la délégué(e) s'implique de manière neutre pour un meilleur service public de l'énergie et répondre au mieux aux besoins des collectivités.

Les 10 engagements

1

Le/la délégué(e) représente la position du conseil municipal ou communautaire auquel il/elle appartient.

2

Le/la délégué(e) fait le lien entre Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, sa collectivité et les habitants de son territoire.

3

Le/la délégué(e) est garant(e) de l'image de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir auprès des élus et services de sa collectivité.

4

Le/la délégué(e) informe sa collectivité des décisions et projets de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.

5

Le/la délégué(e) fait remonter aux services de sa collectivité les informations relatives à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir et suit les travaux du Syndicat sur son territoire.

6

Le/la délégué(e) s'engage dans l'élaboration des orientations de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir afin que le Syndicat puisse répondre aux besoins de tous ses adhérents.

7

Le/la délégué(e) assiste Territoire d'Énergie Eure-et-Loir dans l'organisation d'actions sur son territoire.

8

Le/la délégué(e) se forme et s'informe pour comprendre les enjeux de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.

9

Le/la délégué(e) assiste à toutes les réunions auxquelles il/elle est convoqué(e) : comité*, bureau, commission*.

*En cas d'empêchement, il/elle prévient son/ sa suppléant(e).

10

Le/la délégué(e) n'agit pas en son intérêt propre, ni pour celui de son employeur ou pour celui d'un tiers, mais dans l'intérêt général.

LE COMITÉ SYNDICAL

A la suite des élections communales et intercommunales, chaque collectivité adhérente désigne un ou plusieurs délégué(s) pour siéger au sein du comité syndical. Le comité se réunit au minimum trois fois par an, généralement l'après-midi, pour arrêter les orientations stratégiques du Syndicat et voter les budgets en conséquence. Le comité syndical peut également déléguer un certain nombre de ses attributions au/à la Président(e) et au bureau.

Il constitue le terrain d'expression et de proposition des délégués.

LE PRÉSIDENT

Élu parmi les membres du comité syndical, le président prépare et exécute les décisions du comité. Il est le chef de l'administration du syndicat, prescrit les dépenses et reçoit un certain nombre de délégations de la part du comité.

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Les membres de la commission d'appel d'offres sont élus par le comité syndical. Le/la Président(e) siège de droit à la commission qui compte également 5 membres titulaires et autant de membres suppléants.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Cette commission répond à 3 objectifs majeurs : placer l'utilisateur au cœur des missions des services publics locaux et mieux prendre en compte ses attentes, améliorer la qualité et l'efficacité des services et contribuer à la lisibilité de l'action publique.

LE BUREAU

Lors de sa première réunion, le comité syndical procède à l'installation du bureau en élisant le/la Président(e), les Vice-présidents et les membres.

Le nombre de Vice-présidents et de membres est proposé par le/la Président(e) et est voté par l'assemblée des délégués. Chaque Vice-président peut être porteur d'une délégation de fonctions consentie par le/la Président(e)

Le bureau se réunit environ 6 à 8 fois par an. Il traite des affaires dont il a reçu délégation par le comité (programmation des travaux, lancement de marchés, aides financières ...).

LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

En cas de délégation de certains services publics à un opérateur, la CDSP analyse les candidatures, dresse la liste des candidats admis à présenter une offre et émet un avis sur les candidatures et les offres.

LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ÉNERGIE (CCPE)

Cette commission est composée à parts égales de représentants de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir et des EPCI à fiscalité propre. Son objectif consiste à coordonner les actions de ses membres en faveur de la transition énergétique, garantir la cohérence des politiques d'investissement et faciliter les échanges de données.

VOS INTERLOCUTEURS

➤ LES MEMBRES DU BUREAU

Le comité syndical élit les membres du bureau en son sein et s'efforce à faire en sorte que la représentation des différents territoires soit homogène.

Chaque collectivité dispose ainsi d'un ou de plusieurs référents locaux siégeant au Bureau en mesure de relayer ses réflexions et ses interrogations.

➤ UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

Les effectifs de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir comptent une vingtaine d'agents. Au quotidien, tout délégué peut faire appel aux équipes techniques et administratives du Syndicat pour obtenir des informations sur la programmation et l'avancée des travaux, les aides financières, les actes à rédiger ou bien encore sur les modalités d'accès aux différents services développés par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.

N'hésitez pas à les solliciter (coordonnées page 11 de ce guide mais également sur notre site internet : www.te28.fr).

VOS OUTILS D'INFORMATION

➤ DES RENCONTRES THÉMATIQUES

En fonction de l'actualité et des besoins, des réunions thématiques peuvent être organisées par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.

➤ DES SESSIONS D'INFORMATION

Ces sessions d'information permettant la prise en main des outils de cartographie sont régulièrement organisées par notre pôle SIG – Cartographie. Ces sessions s'adressent aux élus et aux personnels des collectivités.

➤ LES MATINALES DE L'ÉNERGIE

Chaque année, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir organise une réunion consacrée à une thématique énergétique d'actualité au cours de laquelle interviennent des personnalités référentes d'envergure nationale.

➤ LES SUPPORTS D'INFORMATION

- Notre site internet www.te28.fr
- Nos lettres d'information qui traitent de l'actualité énergétique locale et nationale,
- Nos lettres d'information électroniques,
- Le rapport d'activité annuel du Syndicat,
- L'actualité de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir sur les réseaux sociaux (Linkedin, Facebook).

Territoire d'Énergie Eure-et-Loir

65 Rue du Maréchal Leclerc - 28110 LUCÉ

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

www.te28.fr

● Pôle Administration Générale

02 37 84 07 85
contact@te28.fr

● Secrétariat technique

02 37 84 14 44
service-technique@te28.fr

● Pôle Électricité

02 37 84 14 44
electricite@te28.fr

● Pôle Éclairage public

02 37 84 14 47
eclairage-public@te28.fr

● Pôle Budget-Finances

02 37 84 14 58
finances@te28.fr

● Pôle Transition énergétique

02 37 84 14 56
energie-conseil@te28.fr

● Service Communication

02 37 84 14 45
communication@te28.fr

● Pôle Cartographie

02 37 84 14 53
sig@te28.fr

TERRITOIRE D'ÉNERGIE EURE-ET-LOIR EN RÉSEAUX



Et bien sûr les communes et les intercommunalités d'Eure-et-Loir !

PÉRIMÈTRE DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE EURE-ET-LOIR

Allainville	Chapelle-Fortin (la)	Fontaine-Simon
Allonnes ¹	Chapelle-Guillaume (la)	Fontenay-sur-Conie
Alluyes	Chapelle Royale	Framboisière (la)
Anet	Charbonnières	Francourville ¹
Arcisses	Charpont	Frazé
Ardelles	Chartainvilliers ¹	Fresnay-l'Evêque
Ardelu	Chartres ¹	Friaize ²
Argenvilliers	Chassant	Gallardon
Aunay-sous-Auneau	Chataincourt	Garancières-en-Beauce
Aunay-sous-Crécy	Châteaudun	Garancières-en-Drouais
Auneau Bleury St-Symphorien	Châteauneuf-en-Thymerais	Garnay
Autels Villevillon (les)	Châtelets (les)	Gas
Authon-du-Perche	Châtenay	Gaudaine (la)
Baigneaux	Chaudon	Gault-Saint-Denis (le)
Bailleau-Armenonville	Chaussée-d'Ivry (la)	Gilles
Baudreville	Cloyes les Trois Rivières	Gohory
Bazoche-Gouet (la)	Combres	Gommerville
Bazoches-en-Dunois	Conie-Molitard	Gouillons
Bazoches-les-Hautes	Cormainville	Guainville
Beauche	Corvées-les-Yys (les)	Gué-de-Longroi (le)
Beaumont-les Autels	Coudray-au-Perche	Guilleville
Beauvilliers	Coulombs	Guillonville
Belhomert-Guehouville	Courbehaye	Hanches
Bérou-la-Mulotière	Crécy-Couvé	Happonvilliers
Béthonvilliers	Croix-du-Perche (la)	Houville-la-Branche ¹
Béville-le-Comte	Crucey-Villages	Houx ¹
Boissy-en-Drouais	Dambron	Illiers-Combray ²
Boissy-lès-Perche	Dampierre-sous-Brou	Intréville
Boisville-la-St-Père ¹	Dampierre-sur-Avre	Jallans
Boncé ¹	Dancy	Janville-en-Beauce
Boncourt	Dangeau	Jaudrais
Bonneval	Denonville ¹	Lamblore
Bouglainval ¹	Digny	Laons
Boullay-les-Deux-Eglises	Donnemain-St-Mamès	Léthuin
Boullay-Mivoye (le)	Droue-sur-Drouette	Levainville
Boullay-Thierry (le)	Ecluzelles	Levesville-la-Chenard
Bouville	Ecrosnes	Logron
Bréchamps	Eole-en-Beauce	Loigny-la-Bataille
Brezolles	Epernon	Lormaye
Brou	Escorpain	Loupe (la)
Bullainville	Etilleux (les)	Louville-la-Chenard
Champrond-en-Gâtine	Favières	Louvilliers-en-Drouais
Champrond-en-Perchet	Ferté-Vidame (la)	Louvilliers-lès-Perche
Champseru ¹	Fessanvilliers-Mattanvilliers	Luigny
Chapelle-d'Aunainville (la)	Flacey	Lumeau
Chapelle-du-Noyer (la)	Fontaine-les-Ribouts	Luray

¹ - Commune représentée par la Communauté d'agglomération CHARTRES METROPOLE à travers le mécanisme de représentation-substitution

² - Commune représentée par la Communauté de communes ENTRE BEAUCE ET PERCHE à travers le mécanisme de représentation-substitution

Maillebois	Oysonville	Saucelle (la)
Maintenon ¹	Péronville	Saulnières
Maisons	Pierres	Saumeray
Mancelière (la)	Poinville	Saussay
Manou	Poupry	Senantes
Marboué	Prasville	Senonches
Marolles-les-Buis	Pré-Saint-Evrout	Serazereux
Marville-Moutiers-Brûlé	Pré-Saint-Martin	Sorel-Moussel
Meaucé	Prudemanche	Souancé-au-Perche
Méréglise ²	Puisaye (la)	Soulaire
Mérouville	Puiseux	Terminiers
Meslay-le-Vidame ¹	Réclainville	Theuville ¹
Mesnil-Simon (le)	Ressuintes (les)	Thieulin (Le) ²
Mesnil-Thomas (le)	Revercourt	Thimert-Gâtelles
Mévoisins	Rohaire	Thiron-Gardais
Miermaigne	Roinville-sous-Auneau ¹	Thiville
Moinville-la-Jeulin ¹	Rouvres	Tillay-le-Péneux
Moléans	Rueil-la-Gadelière	Trancrainville
Mondonville-Saint-Jean	Saintigny	Tremblay-les-Villages
Montboissier	St-Ange-et-Torçay	Tréon
Montharville	St-Avit-les-Guespières ²	Trizay-Coutretot-St-Serge
Montigny-le-Chartif ²	St-Bomer	Trizay-lès-Bonneval
Montigny-sur-Avre	St-Christophe	Umpeau ¹
Montireau	St-Denis-Lanneray	Unverre
Montlondon	St-Eliph	Vald'Yerre
Montreuil	Ste-Gemme-Moronval	Varize
Morainville	St-Jean-de-Rebervilliers	Vaupillon
Moriers	St-Jean-Pierre-Fixte	Vernouillet
Morvilliers	St-Léger-des-Aubées ¹	Vert-en-Drouais
Mottereau ²	St-Lubin-de-Cravant	Vichères
Moulhard	St-Lubin-des-Joncherets	Vierville
Moutiers-en-Beauce	St-Lucien	Vieuvicq ²
Néron	St-Maixme-Hauterive	Villages Vovéens (les)
Neuville-Saint-Denis	St-Martin-de-Nigelles	Villampuy
Neuvy-en-Dunois	St-Maur-sur-le-Loir	Villars
Nogent-le-Roi	St-Maurice-St-Germain	Villemaury
Nogent-le-Rotrou	St-Ouen-Marchefroy	Villemeux-sur-Eure
Nonvilliers-Grand'Houx	St-Piat	Villiers-le-Morhier
Nottonville	St-Rémy-sur-Avre	Villiers-Saint-Orien
Oinville-Saint-Liphard	St-Sauveur-Marville	Vitray-en-Beauce ¹
Oinville-sous-Auneau ¹	St-Victor-de-Buthon	Voise ¹
Orgères-en-Beauce	Sainville	Yermenonville
Ormoy	Sancheville	Yèvres
Ouarville	Santeuil ¹	Ymeray
Oulins	Santilly	Ymonville

EPCI A FISCALITE PROPRE MEMBRES DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE EURE-ET-LOIR
Chartres Métropole, Entre Beauce et Perche, Coeur de Beauce, Bonnevalais.

A

Accise sur l'électricité : Taxe payée par le consommateur final d'électricité. Cette taxe remplace la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) et la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité). Il s'agit de la ressource principale du syndicat.

AODE : Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (chargée de l'organisation du service public local de distribution d'énergie).

ATRD : Accès des Tiers au Réseau de Distribution. C'est le tarif d'utilisation des réseaux de gaz

B

BT : Basse-Tension. Abréviations pour désigner un réseau électrique Basse Tension (230/400 volts).

C

CCPE : Commission Consultative Paritaire de l'Énergie.

CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux.

CEE : Certificats d'Économies d'Énergie, dispositif constituant l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande en énergie.

Commune rurale/urbaine (au titre du FACÉ) : En matière d'électrification, les communes relèvent soit du régime urbain, soit du régime rural. La liste de communes relevant de chacun de ces deux régimes est arrêtée par le Préfet dans les 6 mois suivant les élections municipales.

CCRT : Contrat Chaleur Renouvelable Territorial. Dispositif visant à favoriser l'émergence de projets relatifs à la chaleur renouvelable.

CRAC : Compte-Rendu Annuel d'Activité d'un Concessionnaire.

CRE : Commission de Régulation de l'Énergie ou Comité Régional de l'Énergie

Critère B : Critère exprimé en minute mesurant le temps pendant lequel un client alimenté en électricité basse tension est en moyenne privé d'électricité dans une année, et ce quelle qu'en soit la cause.

D

DPE : Abréviations communes pour désigner la Distribution Publique d'Électricité.

DSP : Délégation de Service Public.

E

EDF : Concessionnaire de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir pour la fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente.

EneDis : Filiale d'EDF, concessionnaire de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir pour le développement et l'exploitation des réseaux de distribution publique d'électricité.

EneR Centre-Val de Loire : Société d'économie mixte, dont Territoire d'Énergie Eure-et-Loir est actionnaire, chargée du développement de la production d'énergies renouvelables.

EnR : Abréviations pour Énergies Renouvelables.

F

FACÉ (Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale) : Ressource financière importante de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir pour ses interventions dans les communes rurales.

FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, à laquelle adhèrent Territoire d'Énergie Eure-et-Loir et près de 500 collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseaux : énergie, cycles de l'eau, numérique...

FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement dont Territoire d'Énergie Eure-et-Loir est partenaire du volet « logement » dans le but de lutter contre la précarité énergétique.

G

GRDF (Gaz Réseau Distribution France) : Concessionnaire de réseaux de distribution de gaz naturel. Nos concessionnaires propane sont Antargaz et Primagaz.

H

HTA : Haute Tension Classe A. Abréviation pour désigner un réseau électrique « Moyenne Tension » (15 000/20 000 volts).

I

IRVE : Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques.

K

kWh (kilo Watt heure) : Unité de mesure de la consommation électrique.

kVA (kilo Volt-Ampère) : Unité de mesure de la puissance électrique.

M

MDE (Maîtrise de la Demande en Énergie) : Notion visant à réduire la consommation d'énergie.

MNE : Médiateur National de l'Énergie.

Modulo : Société Publique Locale en charge de la gestion de nos bornes de charge pour véhicules électriques dont Territoire d'Énergie est actionnaire.

P

PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) : Outil de planification des EPCI-FP ayant pour but de lutter contre les effets du changement climatique, de développer les énergies renouvelables et la maîtrise de la consommation d'énergie.

Poste HTA/BT (Poste de transformation HTA/BT) : Local ou équipement assurant la liaison entre le ré-seau HTA et le réseau BT.

PS (Poste Source) : Poste de transformation dans lequel la tension électrique 63 ou 90 kV est abaissée à 15 ou 20 kV pour alimenter les réseaux HTA.

R

RTE (Réseau Transport d'Électricité) : Filiale d'EDF en charge de transporter l'électricité depuis le lieu de production jusqu'aux postes-sources et de maintenir un équilibre permanent entre la production et la consommation.

S

S3REnR (Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables) : Schéma d'aménagement du territoire permettant d'anticiper et de favoriser l'accueil des énergies renouvelables.

SEM : Abréviation pour Société d'Économie Mixte.

SIG (Système d'Information Géographique) : Outil informatique permettant de produire des données, des plans et des cartes (Infogéo 28, le SIG du Syndicat est couramment utilisé par les collectivités d'Eure-et-Loir).

T

Territoire d'Énergie Centre-Val de Loire : Entente regroupant les principaux syndicats d'énergie de la région Centre-Val de Loire (Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher).

TRV : Tarif Réglementé de Vente (en opposition aux tarifs de marchés).

TURPE : Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité.



territoire
d'énergie

EURE-ET-LOIR

en action dans
les territoires

Territoire d'Énergie Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc - 28110 LUCÉ

Tél. 02 37 84 07 85

contact@te28.fr

